

IAMGOLD ANNONCE LES RÉSULTATS DU PROGRAMME DE FORAGE DE 2022 À GOSSELIN DÉMONTRANT LE POTENTIEL D'EXPANSION DU GISEMENT

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 2 février 2023 – IAMGOLD Corporation (TSX : IMG) (NYSE : IAG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce d'autres résultats d'analyse provenant du programme de forage au diamant en cours à la découverte de la zone Gosselin, qui est immédiatement adjacente au gisement Côté Gold en Ontario, au Canada. Le programme de forage de délimitation à Gosselin est mené dans le cadre de la coentreprise du projet Côté Gold entre IAMGOLD, en tant qu'exploitant et Sumitomo Metal Mining Co., Ltd. (« SMM »). Côté Gold est actuellement en construction et devrait entrer en production au début de 2024 (*se reporter aux communiqués de presse de la Société du 8 novembre 2022*).

Les principaux résultats comprenaient :

- **342,2 mètres (« m ») à 1,99 gramme par tonne d'or (« g/t Au »)** dans le sondage GOS22-105 à partir de 206,9 m incluant
 - 101,8 m à 3,05 g/t Au à partir de 311,0 m
 - 89,0 m à 2,48 g/t Au à partir de 459,0 m
- **313,0 m à 1,29 g/t Au** dans le sondage GOS22-126 à partir de 511,0 m incluant
 - 75,0 m à 3,68 g/t Au à partir de 523,0 m
- **181,0 m à 1,50 g/t Au** dans le sondage GOS22-129 à partir de 512,0 m incluant
 - 91,3 m à 2,55 g/t Au à partir de 582,0 m
- **388,5 m à 0,66 g/t Au** dans le sondage GOS22-118 à partir de 39,0 m incluant
 - 156,5 m à 1,03 g/t Au à partir de 271,0 m
- **262,0 m à 0,77 g/t Au** dans le sondage GOS22-122 à partir de 141,0 m
- **220,5 m à 0,74 g/t Au** dans le sondage GOS22-116 à partir de 193,5 m incluant
 - 69,5 m à 1,76 g/t Au à partir de 344,5 m

Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, IAMGOLD a indiqué : « Nous sommes ravis de voir que les résultats du programme de forage de 2022 appuient le potentiel d'expansion anticipé à Gosselin, en particulier au sud et sous les limites interprétées du modèle de la ressource du gisement. Les prochaines campagnes de forage à Gosselin viseront de nouveau les prolongements du gisement en vue de définir davantage le potentiel d'expansion de la ressource et de la conversion de ressources à des catégories supérieures. La campagne de forage de 2022 a nécessité une grande coordination entre les équipes d'exploration et de construction pendant une période intensive d'activités de construction liées à la mise en valeur du projet Côté Gold. Je tiens à féliciter notre équipe d'exploration, nos prestataires de services, notre personnel provenant des communautés locales et nos partenaires qui collaborent continuellement afin d'assurer la réussite de nos efforts d'exploration. »

IAMGOLD publie aujourd'hui les résultats d'analyse provenant de 27 forages au diamant supplémentaires totalisant 14 660 mètres réalisés entre le 21 janvier et le 13 novembre 2022. Les résultats d'analyse sont présentés au tableau 1 ci-dessous (se reporter à la carte de l'emplacement des trous de forage présentée à la figure 1).

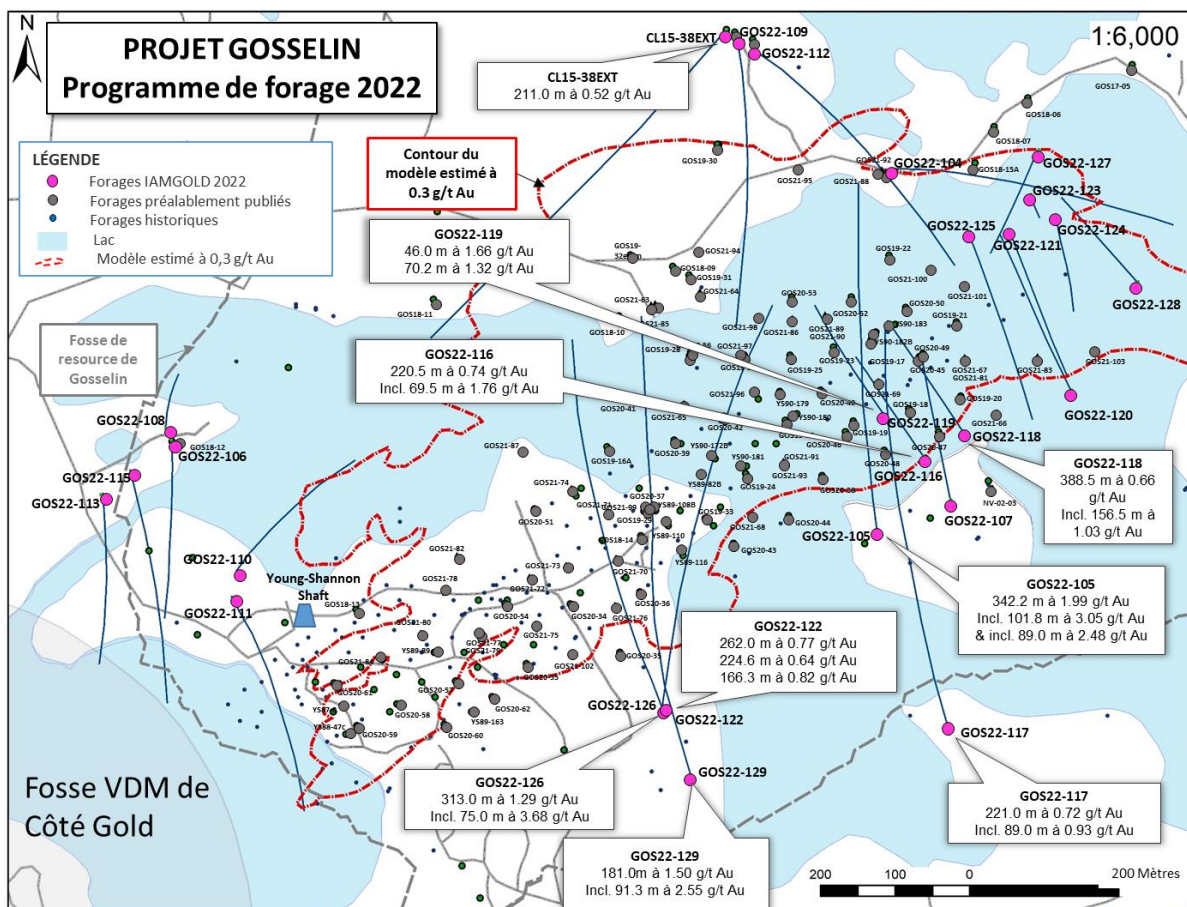


Figure 1 : Plan de surface des trous de forage à Gosselin et principaux résultats d'analyse de 2022

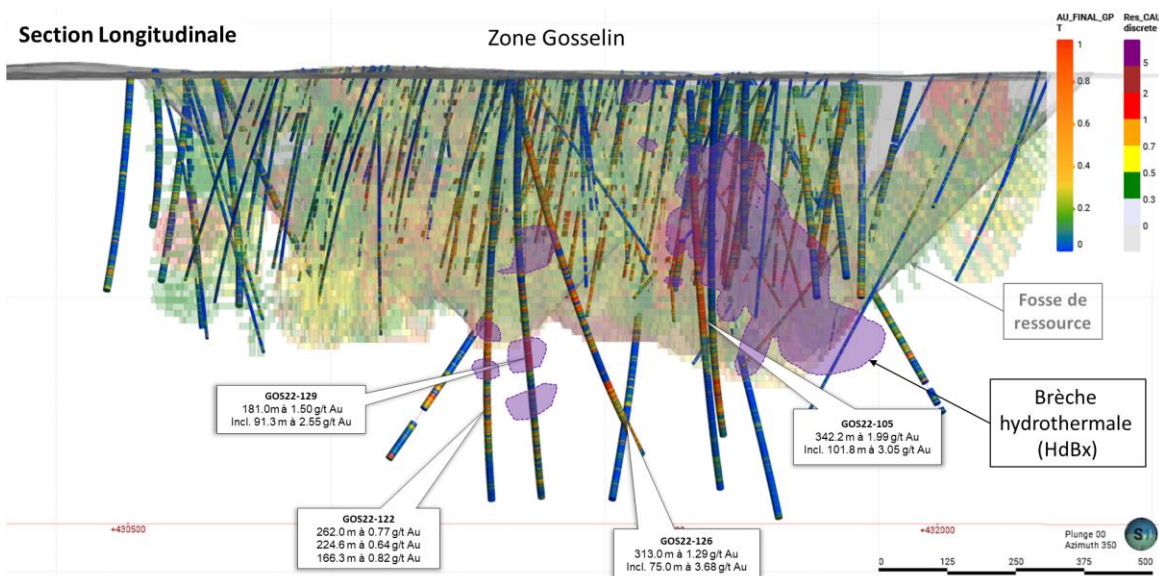


Figure 2 : Section longitudinale des composites de Gosselin démontrant des possibilités de prolongements par rapport à l'estimation des ressources minérales de 2021.

Prochaines étapes

Le programme de forage de 2022 indique des zones présentant un potentiel d'expansion de la ressource en profondeur et au sud à la limite des ressources minérales existantes de Gosselin. Ces zones ont été testées par un nombre limité de sondages forés à de larges intervalles et des sondages supplémentaires à intervalles de 70 mètres sont nécessaires pour appuyer les mises à jour du modèle de blocs des ressources. Le prochain programme de forage au diamant a débuté en vue de tester davantage les zones d'expansion ciblées. Les études géologiques et géochimiques sont en cours et le raffinement du modèle du gisement se poursuivra afin d'orienter les prochaines campagnes de forage de délimitation et de soutenir la stratégie de ciblage d'exploration régionale dans le vaste parc de propriétés du projet Côté Gold.

Les études techniques entamées en 2022 comprennent : un programme d'échantillonnage pour faire progresser les travaux d'essais métallurgiques afin d'évaluer les caractéristiques de broyage et de récupération d'or de différents types de minerai renfermant différentes teneurs ; des études minières et sur les infrastructures pour examiner les possibilités de configuration et l'intégration potentielle des ressources du gisement Gosselin dans les futurs plans miniers à long terme de Côté Gold ; et la collecte de données de référence à l'appui des exigences futures en matière de permis.

À propos du gisement Gosselin

La zone Gosselin, immédiatement adjacente au nord-est du gisement Côté Gold, est accessible au moyen de chemins de construction sur la propriété minière en cours d'aménagement. Le forage au diamant réalisé jusqu'à maintenant a permis de délimiter de larges intervalles d'une minéralisation à basse teneur encaissée dans des lithologies intrusives altérées et bréchifiées semblables à celles observées au gisement adjacent Côté Gold, qui s'étendent du puits historique de Young-Shannon à l'ouest jusqu'à la zone Gosselin à l'est. Le forage effectué à ce jour a permis de déterminer une minéralisation d'une longueur de 1 400 mètres, d'une largeur de 400 mètres et d'une profondeur atteignant 425 mètres. Le gisement se trouve sous le fond du lac peu profond Three Ducks et demeure ouvert en profondeur au nord-ouest et latéralement au nord-est et au sud-ouest.

IAMGOLD a franchi une étape importante le 18 octobre 2021 lors de l'annonce d'une première estimation des ressources minérales du gisement Gosselin, comportant 124,5 millions de tonnes de ressources indiquées d'une teneur 0,84 gramme d'or par tonne représentant 3,35 millions d'onces d'or et 72,9 millions de tonnes de ressources présumées d'une teneur de 0,73 gramme par tonne représentant 1,17 million onces d'or (se reporter aux communiqués de presse de la Société en date du 18 octobre 2021 et du 23 février 2022). L'estimation actuelle des ressources minérales de la zone Gosselin intègre les résultats d'analyse provenant de 163 trous de forage au diamant totalisant 54 775 mètres, y compris 95 forages au diamant représentant 38 398 mètres réalisés par IAMGOLD dans le cadre de son programme de forage de délimitation.

Tableau 1 – Résultats de forage au projet Gosselin – Programme de forage de 2022

Trou n°	UTM NAD83 Zone17			AZ	Penda ge	Profonde ur	De	À	Intervalle de carotte ⁽¹⁾	Au ^{(2) (3)}
	Coord. est	Coord. nord	Élévatio n	(°)	(°)	(m)	(m)	(m)	(m)	(g/t)
CL15-38EXT**	430988	5268196	386	215	-49	906,00**	385,00	596,00	211,00	0,52
Incluant (3)							474,00	475,00	1,00	10,30
							729,00	787,35	58,35	0,60
							897,00	904,63	7,63	7,88
Incluant (3)							897,00	898,00	1,00	15,90
Incluant (3)							901,00	902,00	1,00	14,10
Incluant (3)							903,22	904,63	1,41	13,70
GOS22-104	431213	5268009	386	90	-61	732,00	391,00	490,55	99,55	0,40
							504,00	619,10	115,10	0,34
GOS22-105	431192	5267522	382	359	-57	888,00	206,85	549,00	342,15	1,99
Incluant (3)							276,00	277,00	1,00	12,80
Incluant (3)							311,00	412,75	101,75	3,05
Incluant (3)							320,00	321,00	1,00	10,40
Incluant (3)							323,00	323,60	0,60	12,00
Incluant (3)							344,00	345,00	1,00	12,80
Incluant (3)							346,65	347,55	0,90	16,00
Incluant (3)							380,15	381,00	0,85	11,90
Incluant (3)							459,00	548,00	89,00	2,48
Incluant (3)							498,00	499,00	1,00	10,30
Incluant (3)							523,00	524,00	1,00	20,50
Incluant (3)							539,00	540,65	1,65	10,70
GOS22-106	430242	5267646	387	178	-60	449,50	402,50	417,48	14,98	1,20
Incluant (3)							408,51	409,67	1,16	11,30
GOS22-107	431289	5267565	386	347	-58	369,00	186,00	203,25	17,25	0,44
							253,40	277,50	24,10	0,54
							338,50	369,00	30,50	0,43
GOS22-108	430235	5267661	388	1	-81	473,50	205,00	252,00	47,00	0,85
Incluant (3)							233,00	234,00	1,00	19,20
							269,00	319,50	50,50	0,75
GOS22-109	431004	5268180	385	175	-67	870,50	290,00	541,80	251,80	0,38
GOS22-110	430330	5267466	387	38	-60	448,50	1,17	19,00	17,83	0,70
							250,00	272,00	22,00	0,35
							321,00	336,00	15,00	0,54
GOS22-111	430327	5267434	388	151	-55	522,00	268,00	319,00	51,00	0,43
							369,00	386,00	17,00	0,43
GOS22-112	431024	5268171	385	127	-64	904,00	290,00	321,00	31,00	0,33
							403,00	467,00	64,00	0,84
GOS22-113	430148	5267571	388	176	-61	459,00	11,00	28,00	17,00	0,32
							410,00	428,00	18,00	0,50
GOS22-114	430188	5267602	390	164	-57	57,00	Abandonné en raison d'une déviation excessive			
GOS22-115	430188	5267602	390	165	-48	424,50	60,00	74,00	14,00	0,79
							301,00	320,70	19,70	0,44
							357,00	384,50	27,50	0,39
GOS22-116*	431254	5267624	382	326	-67	414,00	193,50	414,00	220,50	0,74
Incluant (3)							344,50	414,00	69,50	1,76
Incluant (3)							372,50	373,50	1,00	11,00
Incluant (3)							379,50	380,60	1,10	27,90
GOS22-117	431289	5267259	386	345	-50	850,50	608,00	829,00	221,00	0,72
Incluant (3)							671,00	672,00	1,00	19,10

Incluant (3)							706,00	795,00	89,00	0,93
GOS22-118*	431309	5267654	382	327	-66	427,50	39,00	427,50	388,50	0,66
Incluant (3)							271,00	427,50	156,50	1,03
Incluant (3)							369,00	369,97	0,97	14,20
GOS22-119*	431201	5267677	382	328	-67	426,00	47,00	93,00	46,00	1,66
Incluant (3)							49,90	51,00	1,10	48,10
							329,80	400,00	70,20	1,32
Incluant (3)							381,00	381,95	0,95	51,20
GOS22-120*	431452	5267712	381	335	-59	426,00	21,85	142,50	120,65	0,69
Incluant (3)							92,00	93,00	1,00	20,70
							165,85	256,50	90,65	0,38
							273,50	292,50	19,00	0,44
							311,50	396,00	84,50	0,57
GOS22-121*	431368	5267926	382	156	-62	424,50	31,50	113,37	81,87	0,55
							154,00	252,00	98,00	0,62
GOS22-122	430903	5267284	389	9	-52	897,00	141,00	403,00	262,00	0,77
Incluant (3)							312,00	313,00	1,00	15,00
							419,95	644,50	224,55	0,64
							715,75	882,00	166,25	0,82
Incluant (3)							852,10	852,97	0,87	21,80
GOS22-123*	431397	5267974	381	154	-70	93,00	29,00	84,00	55,00	1,44
Incluant (3)							41,00	42,00	1,00	18,70
Incluant (3)							81,00	83,00	2,00	17,25
GOS22-124*	431431	5267945	380	163	-73	424,50	33,00	59,00	26,00	0,59
							317,00	343,00	26,00	0,99
							395,50	423,00	27,50	0,51
GOS22-125*	431315	5267925	381	158	-59	483,00	73,00	281,00	208,00	0,49
							348,00	379,00	31,00	7,47
Incluant (3)							355,00	356,00	1,00	173,00
GOS22-126	430903	5267284	390	337	-57	933,00	317,00	328,00	11,00	1,43
							511,00	824,00	313,00	1,29
Incluant (3)							523,00	598,00	75,00	3,68
Incluant (3)							531,00	532,00	1,00	13,20
Incluant (3)							552,00	557,00	5,00	21,40
Incluant (3)							560,00	561,00	1,00	12,60
Incluant (3)							565,00	566,00	1,00	16,80
GOS22-127*	431409	5268034	382	202	-65	345,00	271,00	345,00	74,00	0,30
GOS22-128*	431541	5267857	382	321	-65	349,50	192,82	201,00	8,18	1,48
GOS22-129	430940	5267189	387	343	-56	996,00	428,00	450,00	22,00	0,47
							465,00	504,00	39,00	1,29
							512,00	693,00	181,00	1,50
Incluant (3)							582,00	673,30	91,30	2,55
							723,00	742,45	19,45	1,43
							775,95	848,00	72,05	0,43
							864,00	892,00	28,00	0,35
							930,00	963,00	33,00	0,30

Notes :

1. Les épaisseurs vraies des intersections sont estimées à environ 60 % à 95 % de l'intervalle de carotte.
 2. Les intersections de trous de forage sont calculées selon une teneur de coupure inférieure de 0,30 g/t Au.
 3. Les résultats d'analyse ne sont pas plafonnés, mais les sous-intervalles à plus haute teneur sont mis en évidence.
- * Carottes de sondage de taille BTW – diamètre de carotte de 42,0 mm
** Prolongement d'un ancien trou de 333 m à 906 m (573 m forés au total)

Personnes qualifiées, informations techniques et notes sur le contrôle de qualité

Les résultats de forage contenus dans le présent communiqué de presse ont été préparés selon les directives du Règlement 43-101, Information concernant les projets miniers (Règlement 43-101).

Al Smith, géologue professionnel, directeur de district, Exploration, d'IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario est la personne qualifiée (« PQ ») pour les besoins du Règlement 43-101 et il est responsable de la supervision de la préparation, de la vérification et de la révision des informations techniques contenues dans le présent communiqué de presse.

La PQ responsable de la planification, de la supervision et de l'exécution du programme de forage au diamant est Brad McKinley, géologue professionnel, et géologue principal d'IAMGOLD pour le district Côté Gold en Ontario. Les PQ mentionnées ci-dessus ont approuvé l'ajout des informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci.

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été examinés et approuvés par Craig MacDougall, géologue professionnel, premier vice-président, Croissance, d'IAMGOLD. M. MacDougall est une PQ pour les besoins du Règlement 43-101.

L'échantillonnage et les résultats d'analyse des carottes de sondages sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (taille NQ) sont sélectionnés par les géologues d'IAMGOLD et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est conservée au site à des fins de référence. La longueur des intervalles d'échantillonnage peut varier entre 0,5 et 1,5 mètre, selon les observations géologiques. Les échantillons ont été entreposés dans des sacs de plastique scellés, puis conditionnés dans des boîtes en fibre et placés sur une palette où ils sont recouverts d'une pellicule de plastique. Une procédure formelle de chaîne de surveillance a été adoptée pour assurer la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire.

IAMGOLD a utilisé Activation Laboratories Limited (Actlabs, située à Timmins, en Ontario) pour effectuer les analyses de concassage, de pulvérisation et de pyroanalyse. Activation Laboratories a effectué les processus d'analyse comme suit : les échantillons sont traités par concassage primaire à 90 % pour obtenir une taille passant une maille de 2,0 mm (tamis à maille 10), sont divisés (fraction de 250 grammes), puis pulvérisés (par acier doux) à 95 % passant un tamis à 105 µm. Un nettoyage par jet de sable est compris. Les échantillons ont été analysés en utilisant la pyroanalyse d'une charge standard de 30 grammes (aliquote 30 grammes) et une finition d'absorption atomique.

Lorsqu'un échantillon obtient une valeur d'analyse de plus de 3,0 grammes par tonne (g/t), une autre fraction de la pulpe originale doit subir une pyroanalyse avec fini gravimétrique. Les échantillons qui comprennent de l'or visible et les échantillons qui ont obtenu une valeur supérieure à 5,0 g/t sont réanalysés par une analyse métallique de la pulpe.

IAMGOLD insère des blancs et des matériaux de référence certifiés dans la séquence d'échantillonnage pour assurer le contrôle de qualité.

Conformément aux recommandations émises selon notre programme d'AQ-CQ, Actlabs effectue actuellement des vérifications supplémentaires.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or et un promoteur de rang intermédiaire établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La Société construit actuellement le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), en partenariat avec l'entreprise japonaise Sumitomo Metals & Mining, dont la mise en production est prévue au début de 2024. La Société emploie environ 3 300 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans le cadre de toutes ses activités en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs
Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101. Ces normes sont semblables à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* (le « guide ») de la SEC, selon l'interprétation du personnel de la SEC. Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du guide. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101, et les normes de l'ICM et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé Multijurisdictional Disclosure System (« MJDS ») puissent toujours utiliser le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées », ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées. Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables.

Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation notamment des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « projeter », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « sembler », « planifier », « axer », « viser », « compter », ainsi que « calendrier », « échéancier », « prévisions », « perspectives », « potentiel », « favorable », « cible », ou « projet », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes comprennent des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, l'incapacité d'estimer avec exactitude les ressources minérales et les réserves minérales, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la SEC à l'adresse <https://www.sec.gov/edgar.shtml> et des autorités en valeurs mobilières provinciales canadiennes à l'adresse www.sedar.com, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.

Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at www.iamgold.com/.